

UNE ENTENTE SATISFAISANTE

Comme vous le savez probablement tous au moment de lire ces lignes, une entente a été conclue avec la partie gouvernementale au sujet de la mise en place de nos solutions au projet de loi 20, après des semaines d'intenses discussions où aucun effort n'a été ménagé. Évidemment, comme toute entente ayant fait l'objet d'âpres négociations, cette entente est le résultat de certains compromis. Néanmoins, je tiens à vous rappeler qu'elle nous semble extrêmement satisfaisante, surtout dans le contexte toxique qui fut le nôtre depuis le dépôt du projet de loi 20 le 28 novembre dernier.

Pourquoi satisfaisante? Surtout parce que cette entente nous redonne en quelque sorte le leadership et le pouvoir dans l'organisation des soins de première ligne, tout en nous fournissant l'occasion d'offrir les soins, tant sur les plans de la qualité que de la quantité, que nous désirons offrir à nos concitoyens. Et le tout sans quotas de patients, sans taux d'assiduité individuel et sans pénalité financière de 30%! De plus, un comité paritaire FMOQ-MSSS auquel siègeront des médecins de famille vous représentant sera mis sur pied pour que vos intérêts et ceux de notre profession soient justement défendus dans le suivi et la gestion de cette entente. Dans le monde imparfait qui est le nôtre, nous croyons humblement avoir réussi à négocier, avec des cibles ambitieuses mais réalistes, une très bonne entente qui comporte des gains historiques, comme l'abrogation prévisible des AMP et la révision de la notion du « lui-même » pour n'en citer que quelques-uns.

De plus, le gouvernement du Québec s'engage clairement dans cette entente à déployer tous les efforts nécessaires pour que l'environnement des médecins favorise l'inscription et le suivi des clientèles, peu importe le milieu de pratique. L'amélioration du soutien technique et administratif

en CLSC et en UMF, l'accès à un dossier médical électronique, un meilleur accès aux consultations spécialisées et aux plateaux techniques, une contribution pertinente des autres spécialités dans les établissements de santé, la révision de certaines modalités touchant le travail interprofessionnel (révision entre autres de la notion du « lui-même ») et une simplification des demandes administratives sont des exemples précis et patents à cet égard. Donc oui, les médecins de famille s'engagent à faire certaines choses différemment afin d'offrir plus d'accessibilité, mais le gouvernement du Québec prend aussi des engagements. Et avec le nouveau cadre de gestion des GMF, ces engagements sont encore plus concrets.

Enfin, je vous rappelle que lors du conseil général du 2 mai dernier, 142 délégués sur les 143 présents ont voté pour les principes contenus dans cette entente. Ces hommes et ces femmes, qui sont des médecins de famille de toutes les régions du Québec élus par leurs pairs, ont donc vu, dans le contenu potentiel de cette entente à venir, certains compromis acceptables, mais surtout la chance d'offrir des soins toujours de grande qualité à nos concitoyens dans un environnement professionnel stimulant qui n'aura rien à voir avec celui de l'indigeste projet de loi 20. Et surtout, je vous réaffirme ceci sans aucune espèce d'ambiguïté: j'aurais préféré, plus que quiconque, qu'il n'y ait jamais eu de projet de loi 20, que le gouvernement du Québec accepte de discuter de bonne foi avec nous de la question de l'accessibilité avant de déposer ce malheureux projet de loi et, surtout, que beaucoup de propos malheureux et dénigrants envers les médecins de famille n'aient jamais été prononcés. Soyez assurés que j'en garderai, comme chacun de vous, un goût amer pour longtemps.

Le 27 mai 2015

Le président, D^r Louis Godin

